

me propose cet après-midi de présenter quelques observations et d'offrir quelques conseils, tout en me proposant d'être aussi bref que possible.

D'abord, je voudrais dire un mot ou deux sur cette question d'une marine de guerre. Je puis dire immédiatement que je n'ai pas l'intention de m'éloigner de la discussion qui aura lieu sur le projet de loi dont la Chambre a été saisie. Mais c'est la première fois que le Gouvernement nous a donné une idée bien vague, en réalité, de ce qu'il se propose de faire au sujet de cette défense navale du pays. Ce me fut un grand désappointement, après les promesses solennelles faites au cours du débat du mois de mars dernier, de constater que le Gouvernement s'était arrêté enfin à un projet aussi pitoyable quant à l'organisation de la défense navale du Canada. Ce qu'il nous propose de faire, c'est de dépenser environ \$2,790,000 par année pour la protection de notre commerce, de notre littoral et, en réalité, de notre propre existence comme colonie autonome. Quand je compare à cela les crédits votés à cette fin par les grandes colonies de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, je dois avouer que j'ai honte d'être Canadien.

Je me félicite, cependant, qu'il soit généralement connu du monde entier qu'il existe deux partis au Canada et qu'un seul de ces partis, tout en reconnaissant l'obligation qui nous incombe d'assumer notre part légitime de la défense du pays, croit que cette part-là ne vaut pas plus que \$3,000,000 par année. J'ai une certaine admiration pour ceux-là qui sont prêts à se lever ici pour déclarer qu'ils ne reconnaissent aucune obligation et que, par conséquent ils ne désirent rien faire. Mais je ne puis que désapprouver la conduite de ceux qui, tout en reconnaissant cette obligation, se proposent de vivre aux crochets des contribuables de la mère patrie aussi longtemps que cette dernière leur permettra d'agir de cette façon.

Je puis aussi, si l'on me le permet, exprimer mon étonnement de ce que, après avoir eu six mois pour préparer les plans que le Gouvernement nous dit avoir adoptés pour la défense navale, les ministres viennent aujourd'hui nous déclarer qu'ils ne peuvent nous donner la moindre idée du temps où ils espèrent pouvoir mettre en service l'un de ces nouveaux navires, ou en faire construire un, le monter, l'armer, l'équiper, de façon qu'il soit de quelque valeur comme unité de combat. Le très honorable premier ministre disait hier qu'il n'avait pas fait de calcul quant à ce détail. Nous devons nous rappeler que si le Gouvernement se décide enfin à faire bâtir ces navires au Canada même, il faudra dix-huit mois ou même deux ans avant qu'on puisse commencer à placer la quille du premier de ces petits

M. LAKE.

vaisseaux qu'on parle de construire; il faudra attendre longtemps sans doute, avant qu'on puisse mettre ces navires en service. Pendant tout ce temps-là, nous resterons où nous en sommes maintenant, c'est-à-dire, que nous ne ferons rien qui puisse servir efficacement à la défense du pays.

Est-ce le désir du peuple qu'il en soit ainsi? La masse de la population canadienne, j'en suis sûr, veut que le Canada fasse son devoir, qu'il le fasse sans tarder, en fournissant l'escadre demandée par les autorités impériales.

Passant à d'autres points du budget, je ferai quelques observations au sujet du chemin de fer de la baie d'Hudson. Le budget de l'exercice expirant le 31 mars 1911 ne renferme qu'une faible somme destinée à de nouvelles études relatives au tracé de cette voie. Je proteste contre le retard apporté à la construction de ce chemin de fer. On se rappellera qu'il y a bientôt trois ans, le 22 février 1907, le premier ministre disait: "Le moment est venu",—ce sont ses propres paroles,—"de construire cette voie ferrée." En juin de l'année suivante, le ministre de l'Intérieur faisait incorporer dans la loi des terres fédérales certaines dispositions destinées à créer une source nouvelle de revenu devant suffire à la construction de ce chemin de fer—c'est lui-même qui le disait en expliquant les modifications apportées à la loi. La Chambre adopta les dispositions nouvelles; on procède à l'heure actuelle au recueillage des fonds destinés à la construction de la voie ferrée, on en a déjà perçu une partie considérable.

Une élection générale devait avoir lieu à quelque temps de là, et dès le début de la campagne, en septembre 1908, le premier ministre disait: "L'heure a sonné de la construction de ce chemin de fer; ce n'est pas demain, mais aujourd'hui même qu'il faut s'y mettre." Il affirmait en termes non équivoques qu'il fallait entreprendre la construction de cette voie ferrée, et c'est en se fondant sur cette déclaration que les libéraux firent la plus grande partie de la campagne électorale dans l'Ouest. On répéta partout que le premier ministre s'était formellement engagé à construire le chemin de fer de la baie d'Hudson, si le peuple lui permettait d'achever son œuvre. Et cependant le budget ne contient pas un seul article destiné à subvenir à la construction de ce chemin de fer, du moins d'ici au 31 mars 1911. On ignore si l'entreprise sera prévue au budget du prochain exercice. Je conseille fortement au ministre des Finances d'inscrire au budget supplémentaire quelque crédit destiné à cette entreprise nécessaire, absolument indispensable même, si l'on veut que les produits du Nord-Ouest trouvent un débouché.

Au cours de l'été dernier, divers corps publics du Nord-Ouest ont adopté un nombre considérable de délibérations en faveur de la construction de ce chemin de fer, délibé-